



PROJET ASSOCIATIF

2024-2030



Sommaire

Qu'est ce qu'un projet associatif ?

Page 1

Notre identité + chiffres clés

Page 2

Notre combat

Page 3

Nos engagements

Page 3

Évoluer vers une **société inclusive**

Promouvoir et respecter la **dignité de la personne**

Page 4

Soutenir et promouvoir l'**autodétermination**

Préserver et permettre l'épanouissement de la **vie intime, affective et sexuelle**

Page 5

Renforcer le lien associatif avec les familles, les accompagnants, les professionnels

Sécuriser les parcours tout au long de la vie

Page 6

Prendre en compte **le vieillissement des personnes**

Porter un plaidoyer actif auprès des pouvoirs publics

Page 7

Méthodologie de construction du projet associatif

Page 8



C'EST QUOI UN PROJET ASSOCIATIF ?

Le projet associatif exprime les buts et objectifs poursuivis par l'association. Il en donne la raison d'agir pour les prochaines années. Il constitue une référence pour l'ensemble des actions entreprises par l'Adapei 79, tant par les bénévoles que par les professionnels au sein des établissements.

Le projet associatif est décliné de manière opérationnelle et stratégique par la direction générale de l'Adapei 79, et nourrit les projets des établissements gérés par l'association sur l'ensemble du territoire.

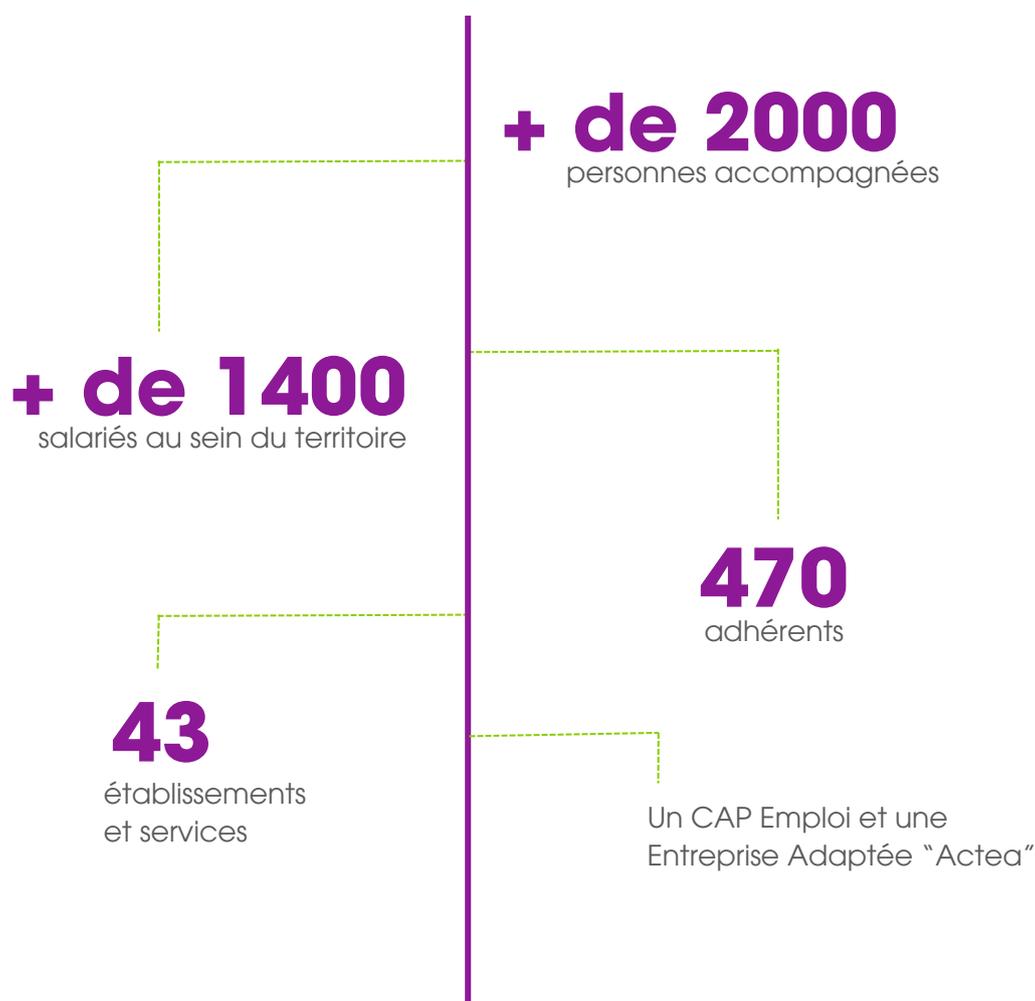


Notre identité...

Une association de parents et proches au service des personnes en situation de handicap soucieux de faire progresser le bien-être et le respect des droits de tous les enfants et adultes en situation de handicap. L'Adapei 79 est une association Loi 1901, non lucrative.

Cela signifie qu'elle est pleinement désintéressée et ne vise en aucun cas l'enrichissement de ses membres. Elle est adhérente à l'Unapei, qui rassemble plus de 300 associations au niveau national, animées par des bénévoles, des parents et des amis de personnes handicapées.

CHIFFRES CLÉS





NOTRE COMBAT

Accueillir et accompagner enfants et adultes en situation de handicap tout au long de la vie : scolarisation, logement, travail, santé, culture, loisirs, transports. Faire reconnaître la spécificité des personnes en situation de handicap, sensibiliser l'opinion et mobiliser les pouvoirs publics afin d'obtenir les moyens nécessaires pour que ces personnes puissent recevoir l'éducation, et bénéficier des soins et d'un cadre de vie adapté.



NOS ENGAGEMENTS

8 engagements au service des personnes en situation de handicap pour favoriser leur inclusion dans la société et leur épanouissement.



NOS ENGAGEMENTS

ÉVOLUER VERS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

L'inclusion renvoie à la capacité à permettre à la personne en situation de handicap de **vivre de la manière la plus ordinaire** qui soit, en lien avec sa situation, les possibilités qu'elle offre, et les contraintes qu'elle implique à la fois : profiter de ses amis et de sa famille, avoir des activités sportives, culturelles, éducatives et professionnelles permettant d'apprendre et d'échanger tout au long de la vie, disposer d'un logement adapté.

Accompagner la société à inclure est donc un levier indispensable pour l'épanouissement des personnes. Cela passe par de la sensibilisation, un travail partenarial avec les acteurs des territoires, et par des évolutions réglementaires et pratiques dans la manière d'accompagner la personne en situation de handicap à l'école, au travail, dans son hébergement, dans son parcours de santé, dans la ville, dans les transports, pendant ses loisirs.

Pour cela, nous devons

- développer la mobilité et l'accessibilité aux services
- développer les Unités d'Enseignement Externalisées (UEE)
- mobiliser les partenariats (clubs sportifs, organismes culturels) pour intégrer les personnes
- offrir des logements adaptés en lien avec les bailleurs sociaux
- changer le regard sur le handicap en ouvrant davantage les établissements sur l'extérieur (restauration, espaces de travail, activités...)
- organiser des projets avec les acteurs du territoire et travailler davantage en coopération avec eux

PROMOUVOIR ET RESPECTER LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE

La dignité implique que chacun soit **formé et éduqué** pour la reconnaître et l'exercer que ce soit en milieu familial ou en contexte professionnel.

Cela implique aussi de faire de chaque personne un **acteur de cette dignité**, par son action, et son comportement, par le soin qu'elle se porte (hygiène, style vestimentaire,...), et qu'elle porte aux autres (politesse, civilité,...). C'est une implication de tous, à tout âge et tout au long de la vie. C'est aussi une **culture et un état d'esprit** que l'Adapei 79 entend entretenir, tant en lien avec les familles qu'avec les professionnels.

Pour cela, nous devons

- renforcer la bien-traitance, en étant davantage à l'écoute des personnes, et en prenant mieux en compte l'histoire et les attentes de chacun
- favoriser un mieux-être des professionnels travaillant auprès des personnes en situation de handicap
- mieux adapter et rénover les habitats pour privilégier des structures plus petites, favorisant les relations sociales
- développer la dimension accueillante des établissements, notamment pour développer des zones d'accueil et faciliter les temps partagés avec les proches

SOUTENIR ET PROMOUVOIR L'AUTODÉTERMINATION

L'autodétermination est un principe soutenu par l'Adapei 79, ce qui implique **l'accompagnement de la personne en situation de handicap** afin qu'elle puisse s'exprimer sur son choix de vie.

L'autodétermination, dans le respect de règles communes et consenties, traite de choix importants dans une vie : orientation professionnelle, vie amoureuse, choix des activités, choix de son mode d'hébergement.

L'autodétermination implique de **pouvoir s'adapter**, d'assumer une éventuelle prise de risque que ce soit de la part des familles, des établissements et des professionnels de l'accompagnement, toujours dans le souci constant du bien être de la personne.

Pour cela, nous devons

- accompagner la personne dans sa démarche d'autodétermination, à éclairer ses choix, notamment sur son lieu de vie et son orientation.
- oser expérimenter et oser avec la personne (stages, essais...)
- associer davantage la famille dans ce travail d'autodétermination, concerter les parents autour des grands choix de la personne, et travailler aussi l'intérêt du lâcher prise.
- favoriser les échanges d'expérience dans le cadre de rencontres des aidants.
- accompagner l'autoreprésentation des personnes en situation de handicap au sein des instances institutionnelles (CVS,...).

PRÉSERVER ET PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE LA VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE

L'Adapei 79 souhaite que les droits à l'intimité, à la vie sexuelle et affective de la personne handicapée soient **mieux pris en considération**. Cela implique de **travailler ces droits** en lien étroit avec les professionnels qui accompagnent les personnes **ainsi que leurs familles**.

C'est aussi aider à l'exercice de ce droit, en confiance et dans l'écoute, dans le respect du choix de la personne, c'est-à-dire également **en résistant aux démarches de sur-protection**, qu'elles émanent des professionnels ou des proches de la personne.

L'épanouissement de chacun est au cœur de la démarche de l'Adapei 79.

Pour cela, nous devons

- favoriser les cadres et conditions pour que chacun puisse vivre une relation amoureuse
- former les professionnels à accompagner les personnes en situation de handicap pour appréhender les risques et les enjeux du consentement
- accompagner l'ouverture vers les autres personnes, situées en dehors des établissements et notamment via les réseaux sociaux
- créer des instances de parole et faire appel à des personnes spécialisées
- adapter les logements et établissements aux rencontres et à la vie amoureuse
- sensibiliser les familles, comme la personne en situation de handicap, à une éventuelle parentalité

RENFORCER LE LIEN ASSOCIATIF AVEC LES FAMILLES, LES ACCOMPAGNANTS, LES PROFESSIONNELS

En tant qu'association créée par des parents de personnes en situation de handicap, l'Adapei 79 est attachée au **dialogue étroit** entre la famille et les professionnels. Ce lien doit reposer sur des **principes de transparence, de partage et d'écoute mutuelle**.

Elle implique une prise en compte de la famille dans sa globalité, à la fois des parents, mais aussi des fratries, et la prise en considération des situations de monoparentalité ou de pluri-parentalité. Elle exige aussi le **respect des conditions spécifiques de travail des professionnels**, la reconnaissance de leurs compétences, mais aussi de leurs contraintes et de leurs droits.

Instaurer un climat de confiance durable demande du temps, cela renvoie à **l'engagement associatif**.

Pour cela, nous devons

- mettre en place des parcours d'intégration pour les nouveaux collaborateurs
- développer les liens de confiance en multipliant les temps de convivialité partagés entre professionnels, parents et la personne en situation de handicap
- développer des temps de formation et d'information partagés entre professionnels et familles
- favoriser l'engagement associatif des familles et des professionnels par la mise en place d'actions collectives
- Redonner du sens à la vie associative
- développer des initiatives comme la démarche de « parents écoutants »

SÉCURISER LES PARCOURS TOUT AU LONG DE LA VIE

L'Adapei 79 propose un ensemble d'établissements et de services adaptés à la personne. La sécurisation des parcours de vie nécessite de pouvoir accéder facilement à ses services, de pouvoir anticiper les nouvelles situations de vie, voire de changer de cadre en cas de modification d'orientation.

Pour cela, nous devons

- étoffer l'offre d'hébergements et de services, en capacité de s'adapter à la situation de la personne
- poursuivre les projets permettant de tester l'autonomie hors établissement
- développer les projets proposant un répit aux aidants
- veiller à la coordination du parcours de vie, en prêtant notamment attention aux phases de transition (de l'école au travail par exemple)
- développer des solutions qui permettent la prise en compte de projets de soins adaptés
- développer des partenariats avec des organisations évoluant en milieu ordinaire, afin de soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap (entreprises adaptées, EHPAD et résidences services...)

PRENDRE EN COMPTE LE VIEILLISSEMENT DES PERSONNES

Vieillir, c'est **devoir faire face à de nouvelles situations**, comme la fatigue, l'usure professionnelle, la retraite, l'apparition de troubles cognitifs ou musculo-squelettiques.

Le vieillissement est aussi une source d'anxiété pour les proches des personnes accueillies en établissement, car elles peuvent avoir le sentiment de ne pas pouvoir assumer le rôle d'aidant comme auparavant. Il est nécessaire de répondre également à leur crainte et de rassurer sur le bon accompagnement de leur proche.

Pour cela, nous devons

- militer pour le développement d'une offre adaptée à la qualité de vie des personnes âgées (soins, confort, loisirs, culture, nourriture)
- développer une offre d'accompagnement au vieillissement à domicile, en lien avec des partenaires spécifiquement formés au handicap
- accompagner les aidants familiaux au maintien à domicile quand cela correspond à leur choix
- travailler le partenariat avec les EHPAD pour développer les Unités pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV)
- développer des Équipes Mobile Handicap et Vieillissement.

PORTER UN PLAIDOYER ACTIF AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

L'Adapei 79 intervient dans un secteur très réglementé et contraignant, qui oblige à une gestion rigoureuse. Ses financements proviennent très majoritairement des pouvoirs publics, la prise en charge spécifique des personnes en situation handicap relevant de la solidarité nationale et ne pouvant être assumée par les seules familles.

Les moyens limités de l'Adapei 79 obligent, pour mener à bien ses actions et son projet associatif, à un travail constant de plaidoyer auprès des financeurs publics comme privés. Ce travail incombe d'abord aux parents bénévoles qui portent la voix de l'association.

Pour cela, nous devons

- renforcer la sensibilisation des élus du territoire, notamment relevant du conseil départemental (compétent dans le domaine du handicap) et des communes
- trouver des partenariats pour appuyer les investissements innovants dans le domaine de l'hébergement
- mobiliser les parents et proches pour qu'ils puissent relayer les prises de position de l'association auprès des élus et partenaires
- Valoriser les métiers autour du handicap à la fois en termes d'attractivité comme de salaires

Méthodologie de construction du projet associatif



Le projet associatif de l'Adapei 79 a été construit par un groupe d'administrateurs de l'association, dans le cadre d'un groupe de pilotage. Il a bénéficié d'un travail d'intelligence collective dans le cadre d'un séminaire de travail en avril 2023 rassemblant une quarantaine de personnes, professionnels, administrateurs, parents et personnes en situation de handicap. Plusieurs préconisations d'actions ont été formalisées, réunies en différents scénarios soumis au travers d'un questionnaire d'enquête en septembre 2023 à l'ensemble des familles et proches des personnes en situation de handicap accompagnées par l'Adapei 79 au sein d'un de ses établissements ou services.



14 bis Rue d'Inkermann,
79000 Niort

05 49 79 38 62